L'Apollinairois

VOL. 19 N° 8 MAI 2012

Visionnez toutes les photos de la soirée au : www.st-apollinaire.com

Le bureau municipal sera FERMÉ le lundi 21 mai prochain pour la Journée nationale des Patriotes

- Inscriptions au Terrain de Jeux *La Rigole* (voir pages 14 et 15)
- Marché aux puces municipal : 26 et 27 mai Prochain versement des taxes : 31 mai
- Cueillette des ordures monstres : du 28 mai au 1er juin (page 5)

INDEX

2 : Mot de la mairesse
3 : Le mot d'Urbain
4 : Avis public – Liste des bénévoles 2012 – Comité de citoyens et citoyennes
5 : Gazon et feuilles mortes – Marché horticole – Cueillette des objets monstres
6 : Conférence avec Martin Larocque
7 : Fête au Village – Scrapbooking – Marché aux puces municipal
8 : Programme d'économie d'eau potable
9 : Arbres gratuits – Herbicyclez!
10 : Commerces et industries, faites-vous connaitre!
11 : Bibliothèque – Calendrier de pétanque 2012
12 : FADOQ – Fermières – Rinçage du réseau
13 : Groupe Agapogil – Stériliser son animal – Ordures ménagères
14-15 : Inscriptions Terrain de Jeux la Rigole
16 : Équipe pastorale – Saute-Mouton – Maison de la Famille
17 : Programmation des sorties en vélo
18-23 : Procès-verbaux d'avril
23 : Calendrier des activités – Diverses annonces

Municipalité de Saint-Apollinaire

Mot de la Mairesse

Comme vous le savez sans doute, nous avons souligné cette année le travail de nos bénévoles de façon spéciale. Le comité organisateur, formé de mesdames Julie Rousseau, Cathy Bergeron et de Linda Fortin, a apporté quelques changements à cette soirée qui portait le nom de « Gala des bénévoles Chic & Glamour » qui, nous le croyons, a plu à la majorité de nos bénévoles. Trois prix ont été remis au hasard parmi toutes les candidatures reçues qui formaient 3 catégories, soit : organismes de 0 à 10 bénévoles, 11 à 25 et plus de 25 bénévoles. Les prix ont été remportés par madame Antonia Croteau pour son travail auprès des personnes âgées du Foyer St-Apollinaire, par madame Jacqueline Moreau, de la Chorale « Les amis de la musique » et par monsieur Mario Deblois, du Club Lions. Un hommage a également été rendu à madame Monique Defoy et à monsieur Guy Ouellet pour leur grande implication au cours des dernières années. Le Prix Desjardins a été remis à la Maison de la Famille, présente sur notre territoire depuis plus de 20 ans, qui apporte du soutien aux familles de Lotbinière. Nos sincères félicitations à vous tous et encore merci pour votre grande générosité.

Cette année, la municipalité a encouragé un artiste originaire de St-Apollinaire, M. Daniel Martineau, céramiste-sculpteur, qui a créé pour nous une œuvre originale qui consiste en 3 tiges représentant les trois principales qualités du bénévole : la grande générosité, l'altruisme (l'amour d'autrui) et la joie de vivre. Ces 3 tiges représentent le bénévole au cœur de l'action dans notre milieu. La pièce inspire à la fois la force et la fragilité tout comme le sont nos bénévoles. L'ensemble de l'œuvre fait penser à une fleur qui embellit le quotidien des autres, qui change un jour ordinaire en jour de bonheur. Ces prix nommés « Prix Francoeur » ont été grandement appréciés de nos récipiendaires. De plus, plusieurs petits cadeaux fabriqués par les artisan(e)s de la boutique Rose-Hélène ont été remis à nos bénévoles.

Des remerciements à tous ceux qui ont collaboré au succès de cette soirée : le comité organisateur dont les membres ont déjà été nommés plus haut, au vestiaire, Sébastien Daigle et Joanie Croteau, coordonnateur(trice)s du Terrain de jeu; au bar, M. Claude Bergeron, conjoint de Martine Couture qui a agi également comme hôtesse, au cocktail, Lucille Cayer, conjointe de Léopold Rousseau, de même que Karine Roger, conjointe de Dany Lamontagne et Alain Genois, conjoint de Cathy Bergeron et bien entendu tous les membres du Conseil qui avaient tous une tâche à remplir, un sincère merci à vous tous. Un merci particulier à Express Lotbinière pour les passages gratuits remis à nos bénévoles.

Autre mention d'importance, 3 entrepreneurs de St-Apollinaire ont été reconnus par le CLD pour leur implication et leur leadership dans le CERCLE DES ENTREPRISES EN DÉMARRAGE : Christophe Sigier, représentant de David Sigier, Air Pro Gyro, Mathieu Auger, Mécanique Mobile Auger et Sébastien Soucy, CLD de Lotbinière. Nos sincères félicitations à vous, jeunes entrepreneurs pour vos réalisations, votre expérience acquise et le succès obtenu.

Enfin, une dernière mais une très bonne nouvelle également. Notre firme comptable a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2011 et nous sommes en mesure de vous dire que nous avons un montant de 1 119 674 $ en surplus (546 773 $ en 2011 + 572 901 $ en 2012). De ce montant, nous avons retranché 551 358 $ que nous avons réservés pour notre nouveau système SMBR pour le traitement de nos eaux usées. Nous débuterons donc l'année avec un montant de 568 316 $ en réserve.

Ginette Moreau,
MAIRESSE

Le mot d'Urbain…

Service de l'urbanisme

Saviez-vous que …

Les ventes de garage : Le règlement de zonage numéro 590-2007, spécifie entre autres à l'article 7.7 que la vente d'articles usagés communément appelée « vente de débarras » ou « vente de garage » est autorisée dans toutes les zones, mais doit être complémentaire ou accessoire à l'usage résidentiel exercé sur le même terrain. La vente de garage s'agit d'une vente à des fins personnelles et non commerciales d'objets mobiliers excédentaires.

La vente de garage est permise uniquement 2 fois dans une même année et pour une période maximale de 3 jours consécutifs entre le 1er mai et le 1er octobre.

Les piscines et spa : N'oubliez pas qu'un permis est obligatoire pour l'installation d'une nouvelle piscine ou un nouveau spa. Informez-vous sur les normes applicables aux piscines et aux spas. Vous trouverez la réglementation sur notre site internet au www.st-apollinaire.com à l'onglet citoyen, ensuite sur service d'urbanisme et cliquer sur règlement de zonage.

Ma piscine est-elle sécuritaire? Faites le test sur : mapiscinesecuritaire.com

---

Les abris d'hiver et les clôtures à neige devaient être enlevés le 1er mai!

Affichez votre numéro civique!

Tout propriétaire a la responsabilité d'afficher visiblement son numéro civique, c'est une obligation qui constitue une sécurité en cas d'urgence incendie ou médicale.

Conteneur ou remorque

En vertu du règlement de construction numéro 592-2007, toute remorque, conteneur ou construction similaire ne peut servir temporairement ou de façon permanente à des fins d'entreposage de matériel, d'affichage, de remise, de chalet, d'abri, quel que soit l'emplacement sur un terrain ou quelle que soit la zone.

Par contre un conteneur ou une remorque associé à un usage principal appartenant à certaines classes d'usage commercial ou industriel peut être utilisé comme bâtiment complémentaire sous certaines conditions.

Compilation des permis	Avril	Cumulatif
Construction bâtiment principal	3	10
Construction bâtiment complémentaire	18	28
Rénovation	29	71
Autorisation	22	35
Installation septique	5	11
Puits	4	7
Lotissement	2	7
Total	**83**	**169**

Pour toutes informations concernant le service d'urbanisme, n'hésitez pas à communiquer avec mes collaboratrices Mme Louise Camiré, inspecteur en bâtiments et en environnement au (418) 881-3996, poste 224 ou Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment et en environnement, poste 235.

À la prochaine !! Votre ami, *Urbain Fleury*

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT 684-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mai 2012, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 684-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'agrandir la zone 146C à même la zone 127R, d'ajouter la zone 198R et d'ajouter la classe hébergement champêtre (C-8) dans la zone 127R.

Le projet de règlement 684-2012 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et peut être consulté au bureau municipal, 11, rue Industrielle, pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 30 mai 2012 à 19 h, à la salle du Conseil. L'objet de cette rencontre est d'expliquer le projet de règlement, les conséquences de son adoption, les dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les modalités d'exercice de ce droit. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette consultation.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 mai 2012.

Martine Couture,
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

LISTE DES BÉNÉVOLES 2012

Dans la catégorie « **organismes de 0 à 10 bénévoles** », les nominés étaient :

• Nancy Dion	127e Groupe AGAPOGIL – les scouts
• Catherine Déry	comité consultatif d'urbanisme
• Serge Vaillancourt	Conseil d'établis. École des Quatre-Vents
• Claude Laroche	Club de Fers
• Antonia Croteau	Foyer de Saint-Apolliniare
• Micheline Thivierge	Vie Active

Le Francoeur a été remis à : ***Mme Antonia Croteau, Le Foyer de St-Apollinaire***

Dans la catégorie « **organismes de 11 à 25 bénévoles** », les nominés étaient :

• Monique Defoy	Club de l'Âge d'Or les Alouettes
• Jacqueline Moreau	Chorale « les amis de la musique »
• Marcel Cayer	La Fabrique
• Isabelle Croteau	Le Cercle de Fermières

Le Francoeur a été remis à : ***Mme Jacqueline Moreau, La Chorale « les amis de la musique »***

Dans la catégorie « **organismes de plus de 25 bénévoles** », les nominés étaient :

• Mariette Garneau	Comité Après Funérailles
• Margo Laprise	Bibliothèque « Au jardin des Livres »
• Patrick Selby	Chevaliers de Colomb conseil 9882
• Martine St-Louis	L'Entraide
• Jean-Pierre Sabourin	Société d'Horticulture
• Mario Deblois	Club Lions
• Francine Moreau	Maison de la Famille
• Audrey Turmel	Regroupement des Jeunes de Lotbinière

Le Francoeur a été remis à : ***Monsieur Mario Deblois, Club Lions***

COMITÉ DE CITOYEN ET CITOYENNES

Un comité de citoyens et citoyennes a été formé le 30 avril 2012 dans le but d'informer la population de Saint-Apollinaire **sur les conséquences de l'exploitation des gaz de schiste** dans notre municipalité.

Le comité a élu son conseil d'administration, ainsi que son conseil exécutif. Il est maintenant en période de recrutement de membres. Si vous êtes intéressé(e)s à donner un coup de main, contactez son président ou son secrétaire par téléphone.

Président : **Marcel Cayer 418 881-3547**
Secrétaire : **Réjean Lafleur 418 881-3411**

GAZON ET FEUILLES MORTES

Vos sacs de feuilles et de gazon doivent être déposés près des conteneurs prévus à cet effet, situés aux endroits suivants :

- À la salle communautaire (83, rue Boucher)
- Stationnement du terrain des loisirs
- Sur la rue Industrielle, face au 56 (près du réservoir incendie)

IL EST IMPORTANT DE NE PAS METTRE VOS SACS DE PLASTIQUE DANS LE CONTENEUR Veuillez laisser vos sacs de feuilles à côté du conteneur.

Les sacs de polyéthylène sont un des obstacles majeurs au compostage à grande échelle, car ils mettent des centaines d'années à se biodégrader.

Ces bacs sont réservés EXCLUSIVEMENT pour les feuilles mortes et le gazon. Il est **STRICTEMENT INTERDIT d'y déposer tout autre déchet**.

Marché horticole

Dimanche le 20 mai 2012
de 13 h à 15 h

Salle communautaire de Saint-Apollinaire
83, rue Boucher

Le marché horticole de la Société d'horticulture de St-Apollinaire fait le bonheur des jardiniers et des jardinières amateurs et expérimentés depuis plus de 15 ans.

Vous y trouverez des fleurs annuelles et vivaces, des plants de tomates, de poivrons et autres légumes, des fines herbes, des arbustes et même des arbres mis en vente par des producteurs locaux et des membres de la Société. C'est l'occasion idéale d'acheter à bon prix des plantes en santé tout en participant au financement des activités de la Société.

Venez en grand nombre !!!

Pour information : Marguerite Legendre 418-886-2253
www.amelanchier.com

CUEILLETTE DES OBJETS MONSTRES

du 28 mai au 1er juin 2012

MÊME JOUR QUE VOS ORDURES RÉGULIÈRES

DÉCHETS VOLUMINEUX ACCEPTÉS :

Déchets d'usage domestique, comprenant les meubles, matelas, etc.

LE DÉCHET DOIT ÊTRE D'UNE DIMENSION TELLE QUE SA MANIPULATION PUISSE ÊTRE FAITE PAR DES PERSONNES. LES MORCEAUX PESANT PLUS DE 25 KILOGRAMMES (sauf pour les meubles) ne seront pas ramassés. L'ensemble des déchets volumineux ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m^3.

Ces derniers doivent être sectionnés et placés dans des contenants conformes à l'enlèvement manuel. De plus, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Les matériaux de construction, de rénovation et de démolition ne font pas partie de la collecte des ordures, ni de la collecte sélective (recyclage) **ni non plus de la collecte des objets monstres**. Vous devez vous départir de ces matériaux en les apportant directement au site d'enfouissement sis au 1450, rang Pointe du Jour à St-Flavien. Il en est de même pour les pièces d'autos.

À noter qu'une équipe supplémentaire fera **UNIQUEMENT** la cueillette des ordures lourdes tels **réservoir à eau chaude, ferraille, etc**. Par cette mesure, la Municipalité désire recycler l'acier afin de poursuivre sa démarche d'ÉCONOMIE de matières résiduelles.

Pour les pneus, veuillez les acheminer au garage municipal, 85, rue des Vignes.

*Pour les rues privées du **secteur du lac Sacré-Cœur**, la cueillette des objets monstres s'effectuera **le lundi 4 juin** 2012.*

Je fais un tour d'horizon des différents aspects qui composent notre vie (le couple, le corps, les enfants, le travail, la sexualité, la famille, etc.…) et vous propose un nouveau regard sur ceux-ci. Il s'agit « d'arrêter le temps » pendant quatre-vingt-dix minutes pour se sortir du quotidien et se donner enfin la permission de prendre du temps pour soi, pour réfléchir et se remettre en question. Mon discours est franc et direct avec une bonne dose d'humour. Pour adultes avertis!

SUJETS ABORDÉS LORS DE LA CONFÉRENCE

Êtes-vous là où vous voulez être dans votre **corps**, votre **sexualité**, votre **couple**, votre **famille**. Puis à l'extérieur de la maison! Êtes-vous là où vous voulez être dans votre **travail**, avec **l'argent**, la **peur**, la **passion**, le **rêve**…!!!

Pourquoi s'oublie-t-on? Pourquoi avons-nous l'impression que les choses vont nous arriver de l'extérieur? Que ce n'est pas nous qui avons le contrôle? Et pourtant… C'est la question la plus passionnante, la plus excitante, la plus belle que nous puissions nous poser.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :

Dany Lamontagne 418 881-3996, poste 231.

EN COLLABORATION AVEC :

Chambre de Commerce LOTBINIÈRE

sinaction

Municipalité de Saint-Apollinaire

Conférence avec

MARTIN LAROCQUE

ÊTES-VOUS LÀ OÙ VOUS VOULEZ ÊTRE ?

Le mercredi 13 juin 2012

À la salle communautaire

de 17 h à 19 h

COÛT DU BILLET : 20 $

Dans le cadre du projet *« S'unir pour réussir »*

Billets en vente au bureau municipal

5e édition

FÊTE AU VILLAGE

Saint-Apollinaire

29 juin au 1er juillet 2012
Au Terrain des loisirs

Un samedi festif!

Desjardins
Caisse du Coeur de Lotbinière
Partenaire majeur

FÊTE AU VILLAGE
SAINT-APOLLINAIRE

ATELIER LIBRE « SCRAPBOOKING »

Du matériel sera disponible dont la Big Shot, plusieurs encres, poinçons, estampes, perforatrices, etc. Par contre, vous devez apporter votre matériel de base soit votre colle, vos photos (pour votre montage), votre papier/carton, ciseau et tout autre matériel nécessaire à votre montage de scrapbooking. L'atelier est LIBRE donc c'est à vous de choisir votre propre projet.

MARDI 29 MAI & 26 JUIN 2012
DE 9 H 30 A 12 H
Local de Saute-Mouton
au rez-de-chaussée du 94, rue Principale

Le coût est de 5.00$ et vous présenter directement au local.
À noter, les enfants peuvent aussi être présents pour l'aire de jeux au coût de 5,00$ chacun.

MARCHÉ AUX PUCES MUNICIPAL

Cette année, la municipalité de Saint-Apollinaire tiendra son activité collective de marché aux puces la fin de semaine **du 26 et 27 mai**.

En cas de pluie, remis la fin de semaine suivante, les 2 et 3 juin.

Tous les propriétaires de Saint-Apollinaire pourront tenir une vente de garage sur leur propriété.

TRUCS ET ASTUCES

Par quelques gestes simples, il est possible de diminuer votre consommation d'eau. Sans modifier beaucoup nos habitudes ou l'équipement en place, nous pouvons réduire d'au moins 40 % notre consommation d'eau à la maison et au travail. Voici quelques trucs et astuces qui vous permettront d'être plus bleu au quotidien :

À l'intérieur

Placez un pichet d'eau au réfrigérateur. Vous éviterez ainsi de laisser couler l'eau pour qu'elle devienne froide.

Lavez les fruits et les légumes dans un évier partiellement rempli d'eau et vous économiserez jusqu'à 5 litres d'eau chaque fois.

Compostez vos déchets alimentaires à la place de les jeter dans le broyeur. Vous économiserez beaucoup d'eau et vous aurez un bon engrais pour votre jardin.

Installez un aérateur à faible débit à votre robinet. Vous réduirez de 50 % le débit sans perte de pression.

Prenez une douche de 5 minutes au lieu de 15 minutes, vous économiserez jusqu'à 200 litres d'eau.

Fermez l'eau lorsque vous vous brossez les dents, lavez le visage ou rasez, vous économiserez ainsi jusqu'à 12 litres d'eau chaque minute.

Installez une laveuse à haut rendement et vous économiserez jusqu'à 80 litres d'eau par brassée.

Remplacez vos toilettes ordinaires par un modèle à faible débit, vous économiserez jusqu'à 11 000 litres d'eau chaque année.

Vérifiez que le réservoir de votre toilette ne fuit pas. Versez du colorant alimentaire dans le réservoir et si l'eau de la cuvette se colore, il y a une fuite!

Ne jetez pas l'eau lors du nettoyage de votre aquarium, utilisez-la pour arroser vos plantes. Il s'agit d'un bon engrais puisqu'elle est riche en azote et en phosphore.

Cuisinez en remplaçant de temps à autre la viande par un substitut végétal, vous économiserez ainsi jusqu'à 5 000 litres d'eau par kilo de viande remplacé.

À l'extérieur

Lavez vos voitures avec un seau d'eau plutôt qu'avec un boyau d'arrosage, vous économiserez jusqu'à 300 litres d'eau.

Installez un baril collecteur d'eau de pluie pour laver vos terrasses, faire votre jardinage, arrosez vos pelouses, vous économiserez jusqu'à 6 000 litres d'eau par année.

Troquer le boyau d'arrosage contre le balai pour nettoyer l'asphalte de votre stationnement.

Arroser votre pelouse et votre jardin en matinée ou en soirée. Vous éviterez ainsi que 40 % de votre eau d'arrosage s'évapore.

Par temps sec, gardez votre herbe à 6 ou 7 centimètres de longueur, elle retiendra mieux l'eau. De plus, laissez l'herbe coupée sur la pelouse, elle sera plus résistante à la sécheresse et sera fertilisée.

Couvrez votre piscine d'une toile solaire pour empêcher l'évaporation de l'eau.

Arbres gratuits

pour aménager les rives des lacs et des cours d'eau

L'OBV du Chêne, en collaboration avec le regroupement des organismes de bassins versants du Québec, procèdera de nouveau à la campagne de distribution d'arbres gratuits visant à la végétalisation des bandes riveraines le long des cours d'eau et plans d'eau de la zone du Chêne. Cette activité est rendue possible grâce à la contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Si vous êtes riverain d'un cours d'eau, que vous avez un problème d'érosion ou autres et êtes intéressé à protéger vos rives et la qualité de l'eau, vous n'avez qu'à contacter la Municipalité pour obtenir plus d'information et commander vos arbres. Notez que tous types de cours d'eau (lacs, rivières, fossés) sont concernés.

Le **samedi 26 mai** 2012 **de 8 h à 10 h**.
Au terrain des loisirs sur la rue Terry-Fox
(ancien garage municipal)

Inscrivez-vous avant le 23 mai 2012 au 418-881-3996.

http://www.cduc.ca/cduc-comite-bassin-versant-riviere-chene.php

OBV du Chêne
Organisme de bassins versants DE LA ZONE DU CHÊNE

Cet été, pensez vert, HERBICYCLEZ!

L'herbicyclage est une technique simple qui consiste à laisser au sol le gazon coupé (rognures) après la tonte de la pelouse. En se **décomposant au bout de deux jours, cette herbe coupée constitue une précieuse source de minéraux** et un engrais azoté naturel.

En détournant les résidus verts du site d'enfouissement, vous contribuez ainsi à :

- Réduire la quantité de nos déchets et de la pollution dans les sites d'enfouissement;
- Sauvegarder l'eau, une ressource naturelle;
- Gagner du temps;
- Réduire les coûts de gestion des matières résiduelles;
- Éviter l'usage d'engrais chimique, une belle façon d'économiser!

Comment Herbicycler?

- Avec une tondeuse déchiqueteuse ou simplement en ajoutant des lames déchiqueteuses à votre tondeuse, vous êtes fin prêt à faire de l'herbicyclage;

- Il est conseillé de couper fréquemment le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 cm (3 pouces). Cela vous assurera une pelouse vigoureuse. De plus, votre sol conservera son humidité et vous préviendrez l'invasion des mauvaises herbes et des insectes;

- Tondez votre pelouse régulièrement, ajustez la lame de la tondeuse entre 6 et 8 cm du sol;

- Ne tondez pas lors des périodes très sèches. La pelouse entre en période de dormance et à la prochaine pluie, elle reverdira. Évitez aussi de tondre lorsque le gazon est mouillé.

- Si vous avez une trop grande quantité de gazon coupé, laissez-le sécher et utilisez-le ensuite comme paillis ou engrais dans le jardin, les plates-bandes et au pied des arbres.

Saviez-vous que l'herbe coupée mise aux ordures représente jusqu'à **30 %** de tous les déchets recueillis au cours de l'été?

Arrêtons de jeter le gazon à la poubelle!

Cet été, profitez du soleil en économisant temps et efforts : herbicyclez!

Commerces et industries de Saint-Apollinaire

FAITES-VOUS CONNAÎTRE!

La Municipalité désire faire connaitre ses commerces et industries aux citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire en vous offrant l'opportunité de vous afficher gracieusement dans le journal municipal. Profitez de cette occasion!

À compter de juin, une page complète dans l'Apollinairois sera consacrée à une entreprise de chez nous.

Tous les commerces établis sur le territoire de la municipalité peuvent faire parvenir, au bureau municipal, un texte décrivant son histoire, une fiche descriptive des produits fabriqués, le logo de votre commerce, des photos, etc.

Voici quelques questions qui pourraient vous aider dans la composition de votre texte :

- **Qu'est-ce qui vous passionne dans votre métier?**
- **Pourquoi avoir fait le choix de vous lancer en affaires?**
- **Avez-vous eu une formation reliée à votre domaine d'affaires?**
- **Quelle est votre petite histoire, d'où vient l'idée de votre projet, son évolution, son avenir?**
- **Avez-vous eu un mentor ou quelqu'un qui vous a supporté dans votre projet?**
- **Qu'est-ce que vous rend fier dans votre parcours d'entrepreneur?**
- **Avez-vous déjà remis en question votre projet d'entreprise?**
- **Dans votre parcours d'entrepreneur, avez-vous vécu des moments de découragement?**
- **Comment avez-vous réagi face à ces situations difficiles et qu'avez-vous fait pour passer au travers?**

L'entreprise sera pigée au hasard à tous les mois parmi toutes celles reçues.

Faites parvenir vos documents par e-mail à : manon.cote@st-apollinaire.com

Entreprendre ici LOTBINIÈRE

La bibliothèque « Au Jardin des livres » vous informe….

Nouvelle initiative pour les jeunes :

Ta bibliothèque municipale met à ta disposition le mur IMAGINE pour que tu puisses nous montrer ton talent. Tu es fier\fière d'une de tes œuvres! Veux-tu nous la prêter pour décorer notre mur?

- Apporte ton œuvre à la bibliothèque aux heures d'ouverture.
- Identifie : ton nom, prénom, âge et numéro de téléphone.
- Le titre de ton œuvre et le médium (peinture, crayons…)

Nouveautés :

Encore des nouveautés. Plusieurs volumes seront ajoutés à notre belle collection. Beaucoup de diversité et de belles surprises! Consultez notre site Internet sous l'onglet nouveautés du mois pour les découvrir!

Avis important :

Si vous avez des suggestions d'achats de livres, vous pouvez nous les transmettre via notre site internet : **bibliothèque@st-apollinaire.com**

Concours de photos!

Le concours de photos 2012 est lancé sous le thème des saisons. Vous pouvez venir vous procurer vos coupons de participation à la bibliothèque.

La bibliothèque à besoin de vous!

Vous voulez vivre une expérience agréable et rencontrer des gens passionnés? Votre bibliothèque a besoin de nouveaux bénévoles pour assurer le maintien d'un service de qualité. Si tu as entre 14 et 99 ans et que tu as envie d'une activité agréable contacte-nous au 418-881-2447 ou par internet.

Commentaires :

Pour tout commentaire, vous pouvez toujours nous joindre par téléphone : 418-881-2447
ou par courriel : bibliotheque@st-apollinaire.com

SAISON DE PÉTANQUE 2012

Mai 2012

D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin 2012

D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet 2012

D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août 2012

D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre 2012

D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

Saison: Jeudi, si pluie remis au Mardi suivant

Tournoi: Samedi, si pluie, remis au Dimanche

Tournoi fête au village : 30 juin 2012

CLUB FADOQ LES ALOUETTES DE ST-APOLLINAIRE

Bonjour,

Avril, que nous venons de passer, avait pour thème « *Le bénévolat* ». Ce thème rappelle à quel point le bénévolat que l'on fait, fait la différence dans la qualité de vie et de bien-être de notre MRC. Les gestes d'entraide posés par les mains aussi généreuses sont des gestes du cœur. Félicitations et sincèrement merci à la Municipalité de Saint-Apollinaire pour votre belle soirée de gala des bénévoles. Félicitations aux bénévoles qui ont reçu des hommages et aussi à tous ceux et celles qui font du bénévolat.

ACTIVITÉS À VENIR :

- **Le 18 mai** : Soirée de danse à la salle communautaire à 19 h 30 avec Alain Plante.
- ***NOUVEAU* Le 9 juin** : Souper spaghetti, suivi d'une soirée d'activités (jeux) afin de souligner la fin de saison de nos activités. Les cartes sont en vente au coût de 10 $. Bienvenue à tous!

Vous désirez avoir plus d'information sur la FADOQ pour les 50 ans et plus alors composer le 1-800-828-3344 ou www.fadoq.ca ou info@fadoq.ca.

La FADOQ, un joueur de premier plan dans tout dossier touchant la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus.

Saviez-vous que vous pouvez devenir membre dès l'âge de 50 ans? Le coût de l'adhésion est de 20 $.

Joyeuses fêtes des Mères!

Mère, un nom si doux, qui évoque à lui seul tant de tendresse, tant d'estime et tant de bonheur….

Monique Defoy,
Présidente du club FADOQ les Alouettes
418-881-3121

Les CFQ, un bouquet de savoir-faire toujours florissant!

Bonjour à vous,

Déjà notre année 2011-2012 se termine avec la réunion du 6 juin prochain qui aura lieu à 19 h 30, à la Salle des Lions. C'est l'Assemblée générale annuelle et il y aura élections pour les postes suivants : Vice-Présidente (Isabelle Croteau), secrétaire-trésorière (Lise Grégoire) et conseillère n° 2 (Linda Lépine). Vous êtes intéressée par un des postes mentionnés? Posez votre candidature auprès de Claudine Bouchard avant le 29 mai prochain. Elle se fera un plaisir de vous informer de la marche à suivre.

Avant la réunion, nous aurons notre repas de l'amitié à 18 h, l'endroit reste à déterminer.

De plus, en juin, il n'y aura pas de rencontre pour l'Amical. Cette activité reviendra à l'automne pour l'échange de nouvelles idées et de nouveaux projets.

N'oubliez pas, durant la belle saison, vous pourrez vous procurer le livre de recettes *Au fil des Jours*, au coût de 12 $, aux endroits suivants :

Madame Denise Rousseau	418-881-2189
Atelier p'tite laine, propriétaire Geneviève Lejeune-Ross	418-473-2632
Boutique Rose-Hélène	418-881-0007

Au moment où j'écris ces quelques lignes, c'est au lendemain de notre Expo-vente artisanale qui a eu lieu le 28 et 29 avril. Ce fût une belle fin de semaine pour les exposantes et exposants. Les différentes activités présentées semblent avoir été appréciées par les visiteurs. En plus, nous avons, cette année, eu recours au service d'un traiteur pour le brunch du dimanche. Ce qui a eu pour effet que les bénévoles qui s'occupent habituellement de la cuisine ont pu profiter elles aussi de l'Expo-vente.

Voilà, c'est le moment pour moi de vous saluer probablement pour une dernière fois, puisque mon poste est en élection cette année. Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire à chacune des parutions de l'Apollinairois. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration qui m'ont accueillie et appuyée dans mon apprentissage au sein du Cercle. Et à vous chères fermières pour m'avoir écoutée si gentiment lors de chacune des réunions. Je souhaite à chacune de vous un bel été.

Les anciens et les nouvelles responsables du conseil d'administration vous attendront l'automne prochain pour une nouvelle année.

Linda Lépine, Responsable des communications et du recrutement : 418 881-2990

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Dans le but de vous assurer l'apport d'une eau de qualité, la Municipalité tient à aviser les usagers qu'elle procédera au nettoyage du réseau d'aqueduc à compter **du lundi 4 juin jusqu'au vendredi 15 juin** 2012. Le nettoyage débutera vers 21 h. Aucun produit chimique n'est utilisé.

Si toutefois l'eau était colorée, brouillée ou contenait des particules, veuillez la laisser couler quelques instants avant de l'utiliser. Il est possible que le nettoyage occasionne des baisses de pression.

127e Groupe Agapogil

Cette année, j'ai décidé de devenir aide-animatrice aux castors d'Agapogil. Ma mère et mon frère étaient déjà impliqués. Mon frère est un castor et ma mère est animatrice (Quenouille). C'est ainsi que je suis devenue Colibri.

J'aime beaucoup les réunions passées avec tous les jeunes, ils ont beaucoup d'énergie et leur joie est contagieuse. Ça me permet de vivre et de partager tout plein d'expériences avec les jeunes, que j'adore. J'ai eu la chance de participer à plusieurs activités en compagnie des castors, entres autres le camp d'automne, le camp d'hiver, et la glissade au Mont Tourbillon, où nous avons vécu plein de palpitantes aventures. Les jeunes chatons (première année castor) ont vécu une étape très importante, ils sont officiellement devenus castors lors de leur cérémonie de la promesse qui a eu lieu le 28 avril.

Aussi, à venir, ils auront un camp d'été dans la région de St-Raymond de Portneuf la fin de semaine du 22, 23 et 24 juin. Beaucoup de plaisir à venir alors qu'ils y vivront les aventures d'Indiana Jones!!!

Cassandre Dion Larivière (Colibri)

POURQUOI DOIS-JE STÉRILISER MON ANIMAL DE COMPAGNIE?

Les animaux de compagnie stérilisés ont tendance, en moyenne, à vivre 2 à 3 ans de plus que ceux qui ne le sont pas.

La stérilisation protège les animaux de compagnie de certains types de cancers mortels.

Un animal de compagnie stérilisé aura moins tendance à s'enfuir et à se battre.

Votre décision d'être proactif et de prendre l'initiative de stériliser votre animal de compagnie préviendra la mort et la souffrance de milliers d'animaux qui ne sont pas encore nés.

Voici d'autres bonnes raisons de stériliser votre animal de compagnie :

- ✓ Réduction de la colonie avec le temps
- ✓ Diminution d'accidents d'automobiles
- ✓ Réduction des plaintes pour nuisance
- ✓ Réduction des comportements non-désirables (urine et vocalisation)
- ✓ Diminuer le fardeau financier de votre municipalité (hébergement, frais d'euthanasie, etc.)

Vos actes font une différence!

ORDURES MÉNAGÈRES

Le vendredi 27 avril dernier, la Municipalité s'est fait dérober le panier robotisé du camion à ordures, ce qui nous oblige à modifier l'horaire de cueillette.

Par conséquent, nous demandons la compréhension des citoyens et citoyennes en ce qui a trait au ramassage des ordures ménagères.

Il est fort possible que pendant quelques semaines vos ordures soient ramassées avec un peu de retard.

Laissez votre bac en bordure du chemin, il sera vidé comme à l'habitude.

Merci de votre patience!

Inscriptions pour le Terrain de Jeux

LA RIGOLE 2012

À compter du 22 mai de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Et de soir, le mardi 22 mai et mercredi 23 mai de 16 h à 20 h

Options (incluant la baignade, mais non les sorties)

Option 1 : **Temps plein** (1er enfant) : 195 $
Temps plein (2e enfant) : 175 $
Temps plein (3e enfant) : 155 $

Option 2 : À la semaine, *veuillez cocher les semaines où votre enfant sera présent.*

- ☐ Semaine 1 (30 $) : 26 juin au 29 juin
- ☐ Semaine 2 (30 $) : 3 au 6 juillet
- ☐ Semaine 3 (35 $) : 9 au 13 juillet
- ☐ Semaine 4 (35 $) : 16 au 20 juillet
- ☐ Semaine 5 (35 $) : 23 au 27 juillet
- ☐ Semaine 6 (35 $) : 6 au 10 août
- ☐ Semaine 7 (30 $) : 13 au 16 août

Calcul pour l'été : Option ___ : _____$
Chandail 13 $: _____$ Grandeur : _____
Grand total : _____$

IMPORTANT : **PAYABLE PAR CHÈQUE SEULEMENT** AU NOM DE « LOISIRS ET CULTURE ST-APO » au 11, rue Industrielle. Inscrire le nom de l'enfant au bas du chèque. Les chèques sans provision occasionnent des frais de 20 $.

En cas d'urgence ou maladie/Photographie

1. Si la blessure est légère, le personnel du Terrain de jeux La Rigole prodiguera les soins nécessaires à l'enfant et/ou celui-ci sera amené à la clinique médicale de St-Apollinaire. Les parents seront aussitôt avisés.
2. Lorsque la blessure ou le problème de santé apparaît plus sérieux (sans toutefois mettre la vie de l'enfant en danger) et que le transport à l'hôpital est nécessaire, les parents seront avertis immédiatement. Ils devront veiller au transport de l'enfant à l'hôpital. S'il nous est impossible de rejoindre les parents ou le tuteur ou la personne à rejoindre en cas d'urgence, nous ferons le transport à l'hôpital et essaierons de rejoindre les parents le plus tôt possible.
3. En cas d'urgence grave où la vie de l'enfant peut être menacée, l'enfant sera acheminé directement à l'hôpital par ambulance et cela aux frais des parents. Les parents seront aussitôt contactés.
4. Comme la loi sur la protection de la vie privée l'indique, nous avons besoin de votre approbation pour prendre des photographies de vos enfants pendant l'été. Ces photographies sont prises par nos animateurs dans le but de garder de beaux souvenirs de leur été en compagnie de vos enfants et sont généralement exposées lors du gala de fin d'été.

En signant la présente, j'autorise le personnel du Terrain de jeux La Rigole à prendre les mesures nécessaires pour procurer les premiers soins ou veiller au transport de mon enfant au lieu de traitement, si cela s'avère essentiel et à la prise de photo de mon enfant.

Date : _____ Signature du parent (ou répondant) : _____

Fiche personnelle de l'enfant

NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	TÉLÉPHONE :
ÂGE (en date du 30 septembre 2012) :	DATE DE NAISSANCE :
N^{O} D'ASS. MALADIE :	EXPIRATION :

Problèmes médicaux : _____

Mon enfant prend les médicaments suivants : (ex. : Ventolin, Ritalin etc.) _____

_____

Trouble de comportement : _____

(pour les enfants ayant des troubles de comportements, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription ou encore de l'annuler en cours d'été s'il n'y a aucun moyen de remédier aux écarts de conduite de votre enfant. Nous vous rembourserons en totalité ou en partie selon le nombre de jours restants.

Noms des personnes autorisées à venir chercher mon enfant :

_____ _____

_____ _____

PISCINE : ☐ Mon enfant sait nager seul ☐ à besoin de flotteurs

AUTORISATION DE DÉPART : J'accepte que mon enfant quitte seul le Terrain de jeux La Rigole

Le midi : oui ☐ non ☐ Le soir : oui ☐ non ☐

Personne à rejoindre en cas d'urgence (à part les parents)

Nom : _____ Lien avec la famille : _____

Téléphone rés. : _____ Cellulaire : _____ Travail : _____

INFORMATION DES PARENTS

Mère	**Père**
NOM :	NOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
TÉL. RÉS. :	TÉL. RÉS. :
TÉL. TRAVAIL :	TÉL. TRAVAIL :
CELLULAIRE :	CELLULAIRE :
N^{O} ASS. SOCIAL :	N^{O} ASS. SOCIAL :
ADRESSE COURRIEL :	ADRESSE COURRIEL :

Date : _____ Signature du parent (ou répondant) :_____

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

Afin de répondre de plus en plus à l'appel pressant d'annoncer la Bonne Nouvelle à tous et à toutes, des réajustements sont nécessaires dans l'organisation de nos paroisses. Aussi, l'archevêque propose une prière à tous les diocésains et diocésaines pour que nous soyons unis dans cet élan de croissance que suscite notre foi en Jésus Christ ressuscité et qui fait route avec nous.

Ensemble** pour la **Mission

Dieu notre Père, nous te rendons grâce pour ton Fils Jésus.
Il nous appelle et nous rassemble en communauté de disciples pour révéler ton amour à tous nos frères et sœurs.
Il nous envoie annoncer la Bonne Nouvelle de l'Évangile au cœur du monde et nous accompagne sur la route.

Que ton Esprit Saint nous garde dans l'unité et la communion.
Qu'il guide nos décisions, ravive notre foi.
Qu'il nous donne le courage et l'audace de regrouper nos forces, de partager nos dons, nos richesses et nos pauvretés pour la vitalité de ton Église.
Que ta Parole éclaire et transforme notre vie.
Que l'Eucharistie que nous célébrons et partageons nourrisse notre espérance et fasse de nous des témoins de ta présence. Ainsi notre cœur se laissera brûler par la charité du Christ qui nous presse sur le chemin de la mission.

Amen.

Imprimatur : Gérald C. Lacroix, archevêque de Québec

Nihil obstat : Jean Tailleur, prêtre, chancelier, 22 mars 2012

Saute Mouton

Inscription dès maintenant au
418-433-0787

Dépannage de garderie 0 à 8 ans été 2012

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 au mois de juillet et août, dépannage de garderie pour les 0 à 8 ans.
Coût : 25 $ par jour par enfant (les enfants apportent leur lunch).
Réservez dès maintenant.

Ateliers préparatoires à la maternelle automne 2012

Réservez la place de votre enfant dès maintenant pour **l'automne 2012** pour les **ateliers préparatoires à la maternelle**. Lundi et/ou mercredi et/ou vendredi de 8 h 30 à 11 h (possibilité d'anglais les vendredis).
Il reste 8 places les lundis, COMPLET les mercredis et 1 place les vendredis. Dépannage de garderie en p.m. les mercredis et vendredis p.m.

Découvertes culinaires avec un cuisinier professionnel (5 à 12 ans)

Date : 1 fois par mois, les dimanches a.m.
Heure : 9 h 30 à 10 h 30
Coût : 15 $ + taxes par atelier
20 mai : Dessert d'été, **10 juin** : Spécial Fêtes des Pères

Cours de cuisine pour adulte avec Louis-Germain Crète, cuisinier professionnel

Date : 1 fois par mois, les vendredis
Heure : 19 h à 21 h
Coût : 30 $ + taxes par personne ou 55 $ + taxes pour un couple par atelier
18 mai : Poissons, mollusques et crustacés

Atelier de Scapbooking (Colimage)

Le mardi, 29 mai de 9 h 30 à 12 h 30 en alliance avec le comité Culturel de St-Apollinaire : atelier de scapbooking libre (Colimage) : apporter vos photos, papiers et colle et vous aurez à votre disposition la machine à embosser, tampons, encre...
Coût : 5 $ (en argent)
Vos enfants peuvent venir jouer dans l'aire de jeux pour 5 $ par enfant, temps illimité.

Maison de la Famille

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi et mercredi : 9 h 30 à 12 h
et de 13 h à 20 h
Jeudi et vendredi : 9 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h.
Consultez notre site internet au :
www.maisonfamillelotbiniere.com

Les Centres de jour Familles de Lotbinière

Les Centres de jour Familles de Lotbinière se termineront prochainement dans les municipalités suivantes à St-Narcisse, le mardi, Val-Alain, le mercredi et St-Apollinaire, le vendredi.

Merci aux municipalités qui nous ont accueillis tout au long de l'année 2011-2012.

Semaine québécoise des familles 14 au 20 mai

Pour un Québec Famille … **Avec vous, on va plus loin!**

Vous le savez …
La Maison de la Famille de Lotbinière travaille avec votre conseil municipal pour apporter aux parents soutien et reconnaissance.

Réunion du Comité Soutien Continu aux Parents

Jeudi 24 mai de 8 h 30 à 10 h 30 à la Maison de la Famille. Ce comité réunit les directions d'écoles, la MRC, les CPE, les garderies, les loisirs et divers autres partenaires.

Ensemble, nous nous concentrons pour offrir aux parents de la MRC un soutien continu avec une vision Pro-Parents et la reconnaissance des Grands-Parents.

Assemblée générale annuelle : 30 mai

Les membres de la Maison de la Famille de Lotbinière sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 30 mai. À cette occasion, la population de la MRC de Lotbinière est invitée à un **5 à 7 pour connaître** les services offerts à la maison, dans les municipalités et avec les milieux de travail.

PROGRAMMATION DES SORTIES EN VÉLO
Printemps – été 2012 dans Lotbinière

Mois	Date	Activités /Description	Pour info
Mai	23	**St-Henri** ou **St-Anselme** ⇆ **St-Malachie** (40 à 60 km selon point de départ) **Départ**: 9 h 30 (de St-Henri) **ou** 10 h, Église de St-Anselme. Dîner au resto ou apportez votre lunch	Yvon 418 926-3610 André 418 888-3266
	30	**St-Agapit** ⇆ **Lyster** sur la Route Verte (52 km) **Départ :** 9 h 30 de la gare de St-Agapit. Dîner au resto à Lyster ou apportez lunch	Jacques 418 728-3272 Micheline 418 599-2334
Juin	6	**Boul. Champlain** ⇆ **Chutes Montmorency** sur piste cyclable (± 50 km) **Départ** : 9 h 30 du stationnement du Quai des Cageux (1ère lumière à gauche sur le boulevard Champlain). Apportez votre lunch.	Pierrette 418 728-3317 Nicole 418 888-4902
	13	**Lyster** ⇆ **N-Dame de Lourde (40 km)** **Départ :** 10 h, gare de Lyster. Apportez votre lunch	Jacques 418 728-3272 Micheline 418-599-2334
	20	**Val Cartier** ⇆ **St-Raymond** (50 km sur la piste des Cheminots) **Départ** : 10 h stationnement devant la base militaire. Dîner à St-Raymond, resto ou lunch	André 418 888-3266 Nicole 418 888-4902
	27	**Circuit de la Côte de Lotbinière (± 50 km)** **Départ :** 9 h 30, bureau de la MRC au 6375, rue Garneau, Ste-Croix (près de l'aréna). Apportez votre lunch.	François 418 926-3644 Yvon 418 926-3610
Juillet	4	**St-Agapit** ⇆ **St-Rédempteur** (± **40 km**) sur la Route Verte **Départ** : 9 h 30 de Gare de St-Agapit. Dîner au resto ou apportez votre lunch	Micheline 418 599-2334 Nicole 418 888-4902
	11	**St-Apollinaire** ⇆ **St-Antoine** (± **50 km**) **Départ** : 9 h 30, stationnement derrière le McDonald de St-Apollinaire. Dîner à St-Antoine, casse-croûte ou apportez votre lunch	François 418 926-3644 Yvon 418 926-3610
	18	**St-Apollinaire** ⇆ **Joly (± 50 km)** **Départ** : 9 h 30, stationnement derrière le McDonald de St-Apollinaire. Dîner au resto du club de golf de Joly ou apportez votre lunch	André 418 888-3266 Nicole 418 888-4902
	25	**Scott Jonction** ⇆ **Vallée Jonction**. (± 40 km) **Départ** : 10 h, Église. Dîner au resto ou apportez votre lunch	Pierrette 418 728-3317 Louise 418 888-3394
Août	1	**St-Apollinaire** ⇆ **Ste-Croix** (± 55 km) **Départ** : 9 h 30, stationnement derrière le McDonald de St-Apollinaire. Dîner au resto Larry à Ste-Croix ou apportez votre lunch	Yvon 418 926-3610 Claudette 418 728-2638
	8	**Dosquet** ⇆**golf de Plessisville** (± 60 km) **Départ** : 9 h 30, Halte de Dosquet. Dîner au resto du golf ou apportez lunch	Micheline 418 599-2334 Jacques 418 728-3272
	15	**Ste-Agathe** ⇆ **Chute** (35 km) + Camping chasse et pêche (+ 10 km) **Départ** : 10 h, Co-op La Seigneurie. Dîner au resto de la chute ou lunch.	Micheline 418 599-2334 Albert 418 599-2405
	19	**Rallye vélo à Dosquet.** **Inscription** : entre 12 h et 13 h à la Halte vélo de Dosquet	Pierrette 418 728-3317
	22	**Laurier-Station** ⇆ **Val Alain (44 km)** Départ : 10 h, bureau municipal (rue St-André). Apportez votre lunch.	Micheline 418-599-2334 Claudette 418 728-2638
	29	**Dosquet ou St-Agapit** ⇆ **chutes de Charny** sur Route Verte (46 ou 70km) **Départ** : 9 h 30, Halte Dosquet **ou** 10 h, gare de St-Agapit. Apportez votre lunch.	Jacques 418 728-3272 André 418 888-3266
Sept	5	**St-Nicolas**⇆ **Lauzon**. **(± 45 km)** **Départ** : 9 h 30 au 220 boul. du pont, St-Nicolas (en face de la bibliothèque). Dîner au resto ou apportez votre lunch	Nicole 418 888-4902 André 418 888-3266
	12	**Tour du fleuve (± 30 km)** **Départ** : 9 h 30 au 220 boul. du pont, St-Nicolas (en face de la bibliothèque). Dîner au resto ou apportez votre lunch	Nicole 418 888-4902 Yvon 418 926-3610
	16	Inscription obligatoire. **www.lotbiniereavelo.com**	418 926-3407, poste 219
	19	**Dosquet** ⇆ **St-Étienne** (± 52 km) **Départ** : 9 h 30 Halte de Dosquet. Dîner au resto thaïlandais ou lunch	Nicole 418 888-4902 Pierrette 418 728-3317
	26	**Gare de Plessisville** ⇆ **Victoriaville** (± 70 km) **+ visite du réservoir** **Départ** : 9 h 30 du golf. Dîner au resto ou apportez votre lunch	Yvon 418 926-3610 Jacques 418 728-3272
Oct.	3	**Lauzon**⇆ **St-Anselme** (± 52 km) **Départ** : 9 h 30 Normandin (coin Mgr Bourget/Rte 132). Dîner au resto ou apportez votre lunch.	François 418 926-3644 Yvon 418 926-3610

Une invitation du comité plein air de Lotbinière

Aussi disponible sur le site www.mrclotbiniere.org (vivre en Lotbinière/activités et loisirs)

Info : 418 728-5513, poste 1262 ou 1-888-600-3435

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT 680-2012 AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS TERRE-ROUGE

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge située sur le territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 mars 2012 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller nº 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le nº 680-2012 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : TERMINOLOGIE SPÉCIFIQUE

1) Conseil : Signifie le conseil municipal de la municipalité de Saint-Apollinaire.

2) Écoles de moto : Formation, privée ou en groupe, 80 inscriptions maximum. Les heures des écoles de moto doivent s'intégrer dans l'horaire régulier sauf pour les samedis 28 avril et 5 mai où la formation peut débuter à 9 h. En cas de pluie lors des journées énumérées précédemment, les écoles de motos peuvent être tenues les dimanches 29 avril ou 6 mai dès 9 h. Une école de moto pourra être tenue le lundi 25 juin 2012 de 9 h à 16 h 30.

3) Municipalité : Désigne la municipalité de Saint-Apollinaire.

4) Usager : Désigne le membre, l'élève, l'utilisateur ou l'usager de la piste de motocross Terre-Rouge.

5) Journée de compétition : Un maximum de 5 journées où le site peut être exploité à des fins de compétitions de motocross. Le site peut être ouvert de 7 h 30 à 19 h, les samedis et/ou les dimanches compris entre le 6 avril 2012 et le 18 novembre 2012.

ARTICLE 3 : TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à la piste de motocross Terre-Rouge, piste de course, d'entraînement et de pratique de motocross située sur le lot 3 383 676, du cadastre du Québec, située sur la route Terre-Rouge dans la municipalité de Saint-Apollinaire.

ARTICLE 4 : HEURES D'OUVERTURE

La piste de motocross Terre-Rouge peut être utilisée à des fins de pratique et d'entraînement à partir du 6 avril 2012 jusqu'au 18 novembre 2012, selon le tableau suivant :

Jours de la semaine	Heures d'ouverture	Spécifications
Lundi	***FERMÉ*** *sauf les lundis fériés* [1]	
Mardi	13 h à 20 h	-
Mercredi	13 h à 20 h	-
Jeudi	11 h à 20 h	-
Vendredi	13 h à 16 h 30	-
Samedi	11 h à 16 h 30	Sauf les journées de compétition où la piste est ouverte de 7 h 30 à 19 h.
Dimanche	11 h à 16 h 30	Sauf les journées de compétitions où la piste est ouverte de 7 h 30 à 19 h. Sauf le 23 septembre où la piste pourra être ouverte de 9 h à 18 h.

[1] Les lundis fériés de l'année 2012 où la piste peut être ouverte de 11 h à 16 h 30 sont les lundis 9 avril, 21 mai, 2 juillet, 3 septembre et 8 octobre 2012.

ARTICLE 5 : STATIONNEMENT

Les besoins en espaces de stationnement doivent être satisfaits sur le lot 3 383 676. Les voies publiques devront être libres de toute entrave à la circulation afin notamment de permettre l'accès au site pour les véhicules d'urgence.

ARTICLE 6 : PARTAGE DES COMPÉTENCES

Le Conseil autorise, de façon générale, tout agent de la paix, ainsi que le fonctionnaire principal ou son représentant, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

ARTICLE 7 : SANCTIONS ET INFRACTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 $ et maximale de 1000 $ si le contrevenant est une personne physique; s'il est une personne morale, le contrevenant est passible d'une amende minimale de 200 $ et maximale de 2000 $. Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q. c. C-25.1)*.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

ARTICLE 8 : ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ CE 2e JOUR D'AVRIL 2012.

ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du Règlement et à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence négative sur la qualité de l'écosystème des cours d'eau sis sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas;

CONSIDÉRANT QUE, pareillement, il n'existe pas de droit acquis à la pollution de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble »;

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement nº 682-2012 intitulé « Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire ».

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis et un ajout à un permis, comme décrit ci-dessous :

- La demande nº 2012-056 pour le 67, rue Principale, afin d'ajouter de la pierre au bas des murs des façades, ajouter des moulures décoratives aux fenêtres des façades, refaire les galeries et installer du pavé de pierre en cours avant et avant secondaire.

- L'ajout au permis nº 2012-036 pour le 66, rue Principale, afin de refaire le revêtement extérieur de la résidence, changer les fenêtres, refaire le recouvrement de la toiture en bardeau d'asphalte et changer les rampes des galeries, le tout tel que précisé dans le rapport fait par la firme d'architectes Fontaine & Gauthier.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement nº 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis nº 2012-056.

Que les travaux, comme mentionnés dans le rapport de la firme d'architectes Fontaine & Gauthier, soient autorisés et ajoutés au permis numéro 2012-036.

Adopté à l'unanimité

PIIA ZONES COMMERCIALE - INDUSTRIELLE – 265, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2012-063 pour le lot 3 384 927, d'une superficie de 5270.2 m^2, dans la zone 105I situé au 265, rue Laurier;

ATENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis afin de construire un immeuble à 2 condos commerciaux et industriels;

ATTENDU QUE des plans projets d'implantation et de construction ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale nº 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis conditionnellement à ce qu'un avant-toit soit ajouté au-dessus de la porte d'accès sur la façade de la rue Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux pour un immeuble à 2 condos commerciaux et industriels soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2012-063.

Qu'un avant-toit soit ajouté au-dessus de la porte d'accès sur la façade de la rue Laurier.

Adopté à l'unanimité

CPTAQ – LOTS 3 383 073 ET 3 383 079, RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation conjointe pour la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour les propriétés suivantes :

- Le lot 3 383 079, situé sur le rang Saint-Lazare, afin de procéder à l'enlèvement d'une crête de sable sur une superficie approximative de 27 400 m^2 ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant.

- Le lot 3 383 073, situé sur le rang Saint-Lazare, afin de procéder à l'enlèvement d'une crête de sable sur une superficie approximative de 27 400 m^2 ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant.

ATTENDU QUE le demandeur est l'exploitant pour les 2 lots concernés;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet de la demande sont situés dans une zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU PLAN D'ENSEMBLE « DÉVELOPPEMENT CROTEAU »

ATTENDU QUE le promoteur « Construction Marc Drolet inc. » a présenté à la Municipalité un projet de développement résidentiel, dans le prolongement de la rue des Merles, en octobre 2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté le plan d'ensemble par la résolution numéro 15150-10-2011;

ATTENDU QUE le projet a dû être modifié pour tenir compte de l'aménagement d'un bassin de rétention;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter, sans obligation, ni responsabilité, le nouveau plan d'ensemble déposé le 16 mars 2012 et préparé par Martin Pageau, arpenteur-géomètre, sous la minute 3731. Ce plan remplace la Minute 8482 de Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 683-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 683-2012 modifiant le règlement de construction numéro 592-2007 afin de rendre obligatoire l'installation d'appareils de plomberie économiseurs d'eau et d'énergie.

CPTAQ – 365, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la compagnie Construction BML, Division Sintra Inc. est propriétaire du lot 3 384 836, du cadastre du Québec, d'une superficie de 10.6 hectares au 365, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans une zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE Construction BML est présentement en démarche, depuis juillet 2011, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but de régulariser l'acquisition de la propriété ainsi que d'y poursuivre et d'agrandir les activités d'exploitation de la carrière existante;

ATTENDU QUE Construction BML désire ajouter un autre volet à la demande d'autorisation en cours de traitement, dossiers à la CPTAQ numéros 400447 et 400448;

ATTENDU QUE Construction BML envisage de restaurer le site par remplissage avec des matériaux d'excavation naturels et non contaminés, sur une superficie de 3.6 hectares, conformément aux dispositions du règlement provincial sur les carrières et sablières;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme, l'usage recherché est autorisé dans la zone 21A selon le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE dans le périmètre urbain, l'exploitation d'une carrière n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'un puits municipal, d'une profondeur de 30 mètres, est existant sur le lot 4 076 433, et ce, à moins de 150 m du site visé par la demande;

ATTENDU QUE la Municipalité a investi beaucoup de temps et d'argent pour la mise en fonction du puits Bois-Joly qui dessert sa population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Malgré le fait que la Municipalité n'a pas appuyé la demande d'autorisation de Construction BML auprès de la CPTAQ, par la résolution numéro 15073-07-2011 adoptée le 4 juillet 2011, elle est favorable à l'ajout du volet de restauration du site d'exploitation par remplissage avec des matériaux d'excavation naturels et non contaminés, sur une superficie de 3.6 hectares, conformément aux dispositions du règlement provincial sur les carrières et sablières, dans la mesure ou Construction BML renonce à tout projet qui impliquerait de poursuivre l'exploitation de sable, de gravier et de pierre sur cette propriété.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DU TERRAIN DE JEUX – SAISON 2012

CONSIDÉRANT QUE Sébastien Daigle a été coordonnateur du Terrain de jeux ces 2 dernières années et qu'il a accompli un excellent travail;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1er mai 2012 à 9.90 $/heure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Sébastien Daigle, à titre de coordonnateur du terrain de jeux pour la saison 2012, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 13.00 $.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DU TERRAIN DE JEUX – SAISON 2012

CONSIDÉRANT QUE Joanie Croteau a été coordonnatrice adjointe du Terrain de jeux ces 2 dernières années et qu'elle a accompli un excellent travail;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1er mai 2012 à 9.90 $/heure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage Joanie Croteau, à titre de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux pour la saison 2012, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 11.25 $.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE D'UN POMPIER

ATTENDU QUE deux pompiers du service de sécurité incendie ont quitté leur poste durant le dernier mois;

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif de 24 pompiers;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et directeur adjoint du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche d'un nouveau membre;

ATTENDU QUE ce candidat rencontre les exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Duguay comme pompier et qu'il soit soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT 679-2012 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 février 2012, par Bernard Ouellet, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement no 679-2012 intitulé « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable ».

Adopté à l'unanimité

ACHAT D'UN BÂTIMENT DE TYPE DÔME

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un bâtiment de type dôme 35' X 40' pour l'entreposage;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle des Industries Harnois inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'un bâtiment de type dôme auprès des Industries Harnois inc. au coût de 25 778.55 $ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le contrat pour le déneigement des stationnements municipaux vient à échéance et que l'entrepreneur a décidé de ne pas renouveler l'entente;

ATTENDU QU'une demande de soumissions pour le déneigement doit être effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à la demande de soumissions pour le déneigement des stationnements municipaux pour les années 2012/2013, 2013/2014.

Adopté à l'unanimité

PROLONGEMENT DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT POUR LES SECTEURS RURAL ET URBAIN

ATTENDU QUE les contrats de déneigement des chemins municipaux pour les secteurs rural et urbain viennent à échéance;

ATTENDU QUE les entrepreneurs Paysagiste 2000 inc. (pour le secteur rural) et L. Delisle inc. (pour le secteur urbain) acceptent de prolonger leur contrat pour une période de 2 années additionnelles, comme stipulé au devis général d'entretien d'hiver des chemins municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité est également en accord avec la prolongation de ces contrats;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger le contrat de déneigement des chemins du secteur rural avec Paysagiste 2000 inc. pour les saisons 2012/2013 et 2013/2014, au coût de 372 999.70 $ plus les taxes.

De prolonger le contrat de déneigement des chemins du secteur urbain avec L. Delisle inc. pour les saisons 2012-2013 et 2013/2014, au coût de 261 040 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DU RACCORDEMENT DU PUITS CROTEAU

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour réaliser l'étude préliminaire visant le raccordement du puits Croteau au réseau municipal existant;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- BPR ..... 7 000 $
- SNC-Lavalin ..... 8 400 $
- Genivar ..... 12 500 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat pour la réalisation de l'étude préliminaire au plus bas soumissionnaire, BPR, au coût de 7000 $ en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES CHEMINS PUBLICS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des chemins publics de la municipalité, sur une distance de 22 km;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Marquage et Traçage du Qué. 4342.50 $
- Lignes Maska 4730.65 $
- Dura-Lignes inc. 4779.17 $
- Gestion Pro-Ligne 6352.37 $

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de lignage des chemins publics au plus pas soumissionnaire, Marquage et Traçage du Québec au coût de 4342.50 $ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES TRAVERSES ET STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des traverses et stationnements;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

- Peinture Lignes Plus 799.08 $
- Marquage et Traçage du Québec 1729.18 $
- Lignes Maska 1741.87 $
- Gestion Pro-Ligne 2026.43 $
- Dura-Lignes 5208.37 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de lignage des stationnements et traverses au plus bas soumissionnaire, Peinture Lignes Plus, au coût de 799.08 $ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Les entreprises Bourget inc. pour de la saumure naturelle à un coût de 8232.21 $
- Les entreprises Bourget inc. pour du chlorure de calcium à un coût de 13 153.14 $
- SEBCI pour du chlorure de magnésium liquide à un coût de 13 015.17 $
- SOMAVRAC inc. pour du chlorure de calcium liquide à un coût de 14 256.90 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 40 000 litres de saumure naturelle auprès des Entreprises Bourget inc. au coût de 8232.21 $ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

MANDAT À HORTI-TAILLE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la compagnie Entretien paysager Horti-Taille a effectué l'entretien paysager des terrains municipaux l'an dernier;

ATTENDU QU'il est plus avantageux pour la Municipalité de donner ces travaux à contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien paysager pour la saison 2012 à Entretien paysager Horti-Taille pour un montant de 6900 $ plus taxes.

Les tâches à effectuer sont :

- Nettoyage printanier des plates-bandes
- Désherbage des plates-bandes
- Plantation des annuelles
- Taille des arbustes au besoin
- Protection hivernale des végétaux

Adopté à l'unanimité.

REMPLACEMENT DE 4 GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le remplacement de 4 glissières de sécurité de 12 mètres de long chacune;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Les Glissières de sécurité J.T.D. inc. : 7229.00 $ + taxes
- Les Glissières Desbiens inc.: 17 686.40 $ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Les Glissières de sécurité J.T.D. inc., pour un coût total de 8311.54 $ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

RECOMMANDATION DE PAIEMENT Nº 1 – INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la firme GENIVAR nous a transmis une lettre de recommandation pour le paiement nº 1 des travaux d'interception et traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer la somme de 159 090.98 $, taxes incluses, aux « Entreprises G.N.P. » pour les travaux exécutés en date du 1er avril 2012.

Adopté à l'unanimité

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DE LOTBINIÈRE POUR L'EMPRUNT DU 10 AVRIL 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt du 10 avril 2012 au montant de 1 256 900 $ par billet en vertu des règlements d'emprunt nº 535-2005 et nº 549-2006, au pair, échéant en série cinq ans comme suit :

66 600 $	**3 %**	**10 avril 2013**
68 700 $	**3 %**	**10 avril 2014**
70 900 $	**3 %**	**10 avril 2015**
73 200 $	**3 %**	**10 avril 2016**
977 500 $	**3 %**	**10 avril 2017**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 256 900 $

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billet un montant total de 1 256 900 $:

RÈGLEMENT NUMÉRO :	POUR UN MONTANT DE :
535-2005	59 900 $
549-2006	1 197 000 $

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire avait, le 20 février 2012, un montant de 114 600 $ à renouveler, sur un emprunt original de 138 871 $, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 535-2005;

ATTENDU QU'un montant total de 54 700 $ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 59 900 $;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 256 900 $ prévu aux règlements d'emprunt numéro 535-2005 et 549-2006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 10 avril 2012 et que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	**66 600 $**
2014.	**68 700 $**
2015.	**70 900 $**
2016.	**73 200 $**
2017.	**75 600 $** (à payer en 2017)
2017.	**901 900 $** (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Apollinaire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 10 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 535-2005 et 549-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire emprunte 59 900 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 19 jours au terme original du règlement numéro 535-2005.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES MAÎTRES CYCLISTES DE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association des Maîtres cyclistes de Québec désire tenir une épreuve à Saint-Apollinaire pour la saison 2012;

ATTENDU QUE les épreuves sanctionnées par la fédération québécoise des sports cyclistes sont couvertes par une police d'assurances accident et responsabilité civile pour les participants et spectateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'Association des Maîtres cyclistes de Québec à tenir une compétition sur le territoire de St-Apollinaire, le mardi 15 mai prochain à 18 h 30 pour une course contre la montre de 12 km où les cyclistes emprunteront le rang Bois-Joly direction est, la route des Ruisseaux et le rang Gaspé.

L'association se charge d'assurer la sécurité le long des parcours tel que précisé dans la demande du 6 mars dernier.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'entretien ménager de la salle communautaire a été publié dans l'Apollinairois et le Publi-Sac;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Conciergerie Rive-Nord Rive-Sud	15.40 $ / heure 16.00 $ / heure 16.70 $ / heure
Les services Poly-Pros	20 $ / heure 21 $ / heure 22 $ / heure
Entretien ABC	28 $ / heure 29 $ / heure 30 $ / heure

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager de la salle communautaire au plus bas soumissionnaire, Conciergerie Rive-Nord Rive-Sud, au taux horaire mentionné ci-dessus. Le contrat est d'une durée de 3 ans et prend effet à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CHALET DES LOISIRS

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'entretien ménager du chalet des loisirs a été publié dans l'Apollinairois et le Publi-Sac;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Conciergerie Rive-Nord Rive-Sud	15.40 $ / heure	2012-2013
	16.00 $ / heure	2013-2014
	16.70 $ / heure	2014-2015
Les services Poly-Pros	20 $ / heure	2012-2013
	21 $ / heure	2013-2014
	22 $ / heure	2014-2015
Entretien ABC	28 $ / heure	2012-2013
	29 $ / heure	2013-2014
	30 $ / heure	2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager du chalet des loisirs au plus bas soumissionnaire, Conciergerie Rive-Nord Rive-Sud, au taux horaire mentionné ci-dessus. Le contrat est d'une durée de 3 ans et prend effet à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité

INSCRIPTION – SOIRÉE D'INFORMATION SUR LES GAZ DE SCHISTE

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Lotbinière organise, à l'intention des gens d'affaires, une soirée d'information sur les gaz de schiste qui se tiendra le 18 avril prochain à la salle municipale de Sainte-Croix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire six membres du Conseil à cette soirée d'information pour un coût total de 150 $, soit 25 $ par personne.

Adopté à l'unanimité

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

MAI	
Merc. 16	Fermières : Rencontre l'Amicale, à la salle du Conseil, à 19 h
Vend. 18	Soirée de danse de l'Âge d'Or à la salle communautaire à 20 h
Dim. 20	Marché horticole à la salle communautaire de 13 h à 15 h
Lundi 21	Bureau municipal fermé pour la Fête des Patriotes
Mardi 22	Début des inscriptions pour le Terrain de Jeux Journée internationale des CFQ
Sam. 26	Marché aux puces collectif
Dim. 27	Marché aux puces collectif
Lundi 28	Cueillette des objets monstres du 28 mai au 1er juin
Mardi 29	Atelier de scrapbooking dans le local de Saute-Mouton
Merc. 30	Maison de la Famille : Assemblée générale annuelle
Jeudi 31	2e versement des taxes municipales

JUIN	
Lundi 4	Séance ordinaire du Conseil à la salle du Conseil à 19 h 30
Merc. 6	Fermières : Réunion à 19 h 30 à la salle des Lions
Jeudi 7	Pétanque tous les jeudis
Merc. 13	Conférence avec Martin Larocque à la salle communautaire de 17 h à 19 h
Sam. 16	Tournoi de pétanque
Lundi 25	Bureaux municipal et de la SAAQ FERMÉ
Mardi 26	Atelier de scrapbooking dans le local de Saute-Mouton
Vend. 29	Fête au Village, du 29 juin au 1er juillet
Sam. 30	Tournoi de pétanque (Fête au Village)

Suggestions voyages

Le 24 juin : Croisière Country Western avec Georges Hamel et ses musiciens. Animation entre Trois-Rivières et Québec. Dîner à bord du M/V Louis Joliette, souper dans un excellent restaurant de Québec. Transport en autocar.

Le prix : **175 $** par personne.

Information :
Monique Defoy
418-881-3121

HORAIRE D'ÉTÉ

À compter du 29 juin prochain, le bureau municipal fermera à 15 h le vendredi, et ce, jusqu'au vendredi 31 août.